

Dépenses de protection de l'environnement en Europe par le secteur public et les prestataires spécialisés - 1995-2002

Statistiques en bref

ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

10/2005

Environnement

Auteur

Nancy OLSSON

Contenu

Secteur public et prestataires spécialisés, lien entre les DPE et le PIB 2

Dépenses pour la protection de l'environnement du secteur public ... 4

Stabilité générale des investissements du secteur public pour la protection de l'environnement 5

Accroissement des dépenses courantes de protection de l'environnement dans le secteur public 6

La plus grande part des dépenses de protection de l'environnement est consacrée aux frais administratifs et à la recherche 7

Prestataires spécialisés de services de protection de l'environnement 9



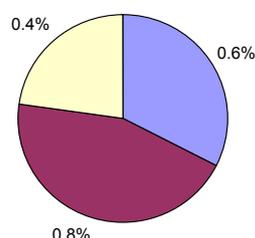
Fin de rédaction: 24.11.2005
Données extraites le: 03.08.2005
ISSN 1562-3084
Numéro de catalogue: KS-NQ-05-010-FR-N
© Communautés européennes, 2005

En 2001, dans l'UE25, le secteur public (administrations publiques centrales, régionales et locales, collectivités et organismes publics)¹ a consacré environ 54 milliards d'euros à la protection de l'environnement. Le *graphique 1* fait apparaître que ces activités, dont l'objectif est de protéger l'environnement et de réduire les pressions qui pèsent sur lui, ont représenté 0,6 % du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'UE25. Pour 2001, les dépenses des prestataires spécialisés² dans les services environnementaux sont évaluées à environ 75 milliards d'euros, soit 0,8 % du PIB. L'industrie (industries extractives, industrie manufacturière et secteurs de l'électricité et d'eau) a dépensé environ 38 milliards d'euros, soit 0,4 % du PIB. Ce montant inclut 12 milliards d'euros représentant les montants dus au titre de redevances et paiements pour les services environnementaux fournis par le secteur public et les prestataires spécialisés.

Le présent numéro de Statistiques en bref se concentre sur deux des secteurs principaux ayant pour objectif de fournir des services et de financer la protection de l'environnement. Les responsabilités et actions en termes de dépenses de protection de l'environnement par le secteur public sont abordées, de même que la part croissante des prestataires spécialisés. Pour de plus amples informations sur l'industrie veuillez consulter la Statistiques en bref : 09/2005 « *Dépenses de protection de l'environnement par l'industrie dans l'Union européenne* ».

Graphique 1 - Dépenses de protection de l'environnement (DPE) en pourcentage du PIB, UE25, 2001, estimation d'Eurostat.

■ Secteur public ■ Prestataires spécialisés □ Industrie



La ventilation des ressources consacrées par le secteur public et les producteurs spécialisés à la protection de l'environnement dépend de l'organisation des activités de protection de l'environnement au sein de chaque pays. Les administrations publiques centrales sont généralement chargées des activités de réglementation et de contrôle, de surveillance et d'autres tâches administratives générales. Quant aux administrations locales, elles sont traditionnellement responsables de la collecte des déchets et de l'assainissement des eaux usées. Néanmoins, la privatisation, ou dans certains cas, la demi-privatisation de ces services, a provoqué un déplacement des dépenses du secteur public vers celui des prestataires spécialisés. Les différents degrés de privatisation peuvent également, dans une certaine mesure, expliquer des variations des dépenses entre les deux secteurs dans les différents pays. C'est la raison pour laquelle il est important d'analyser les deux secteurs conjointement, afin d'obtenir une image globale du montant total des dépenses consacrées à ce type d'activités de protection de l'environnement, indépendamment du fournisseur effectif du service.

1. Le secteur public comprend les administrations publiques centrales, régionales et locales, les collectivités et les organismes publics (essentiellement la NACE 75). Les données déclarées doivent être nettes de tous transferts entre ces organes.

2. Les prestataires spécialisés comprennent essentiellement des entreprises publiques ou privées fournissant des services environnementaux tels que la gestion des déchets et des eaux usées essentiellement la NACE 90).

Secteur public et prestataires spécialisés, lien entre les DPE et le PIB

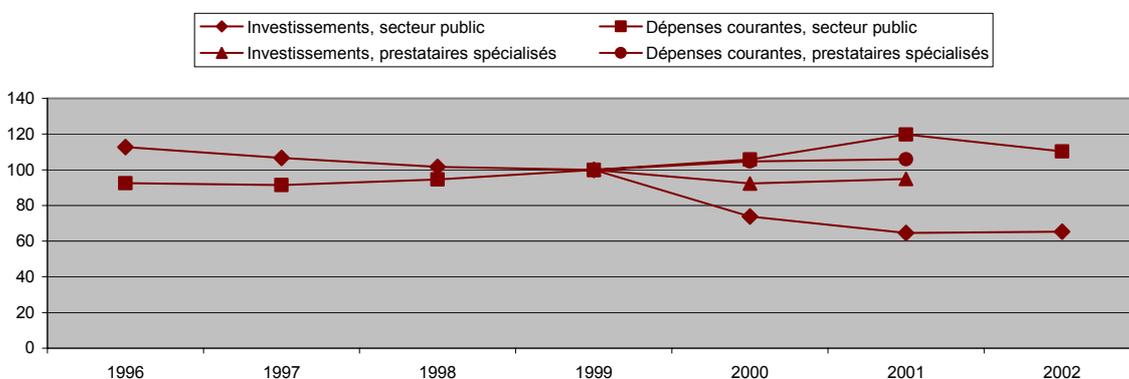
Entre 1996 et 2002, le montant total des DPE (investissements et dépenses courantes) du secteur public pour la protection de l'environnement ont augmenté de plus de 6 % dans l'UE15. La contribution des nouveaux États membres représente une augmentation d'environ 5 % des investissements et dépenses courantes pour la protection de l'environnement au niveau de l'UE25.

Le graphique 2 indique qu'en tenant compte de la croissance économique, les investissements du secteur public pour la protection de l'environnement

dans l'UE15 ont diminué de plus de 47 % entre 1996 et 2002. Les séries chronologiques pour les prestataires spécialisés au niveau de l'UE15 ne sont pas suffisamment longues non plus pour déterminer des tendances, mais les investissements et les dépenses courantes pour la protection de l'environnement sont restés stables.

D'autre part, au niveau de l'UE15, les dépenses courantes du secteur public pour la protection de l'environnement augmentent; cette augmentation est de l'ordre de 20 % pour la période de 1996 à 2002.

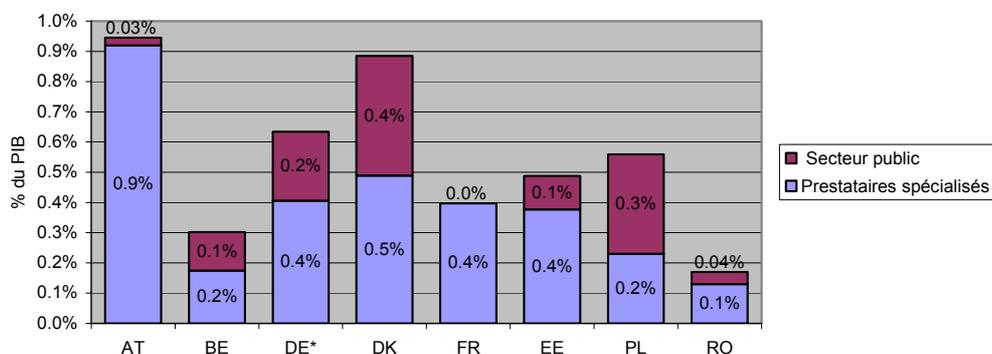
Graphique 2 - Investissements et dépenses courantes pour la protection de l'environnement, par secteur, UE15 en pourcentage du PIB, indice 1999=100



Les graphiques 3 et 4 montrent les différences en termes d'importance relative du secteur public et des prestataires spécialisés dans les pays considérés. Ainsi que le montre le graphique 3, le secteur public et les prestataires spécialisés ont consacré dans l'ensemble légèrement moins de 1 % du PIB, en Autriche, et environ 0,9 % du PIB, au Danemark, au domaine des eaux usées. Le graphique 4 montre que ce sont ces mêmes pays qui ont dépensé le plus à la

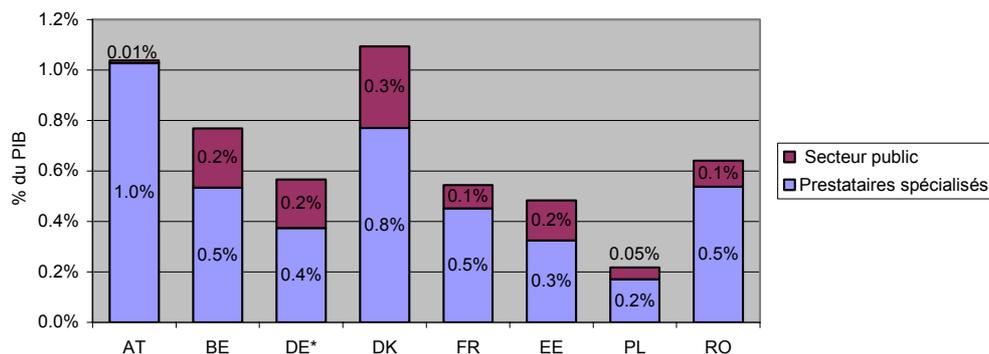
gestion des déchets. L'Autriche représente un cas extrême: le secteur public a confié la quasi totalité des services de gestion des déchets et des eaux usées à des prestataires spécialisés. En France, les services d'assainissement des eaux usées sont gérés par des entreprises autonomes, tandis que c'est toujours le secteur public qui gère dans une large mesure les services de ramassage des déchets.

Graphique 3 - DPE du secteur public et des prestataires spécialisés, eaux usées, en pourcentage du PIB, année disponible la plus récente



* Uniquement les prestataires spécialisés du secteur public N.B: BE, DK 2000. AT 2001. DE, FR, EE, PL, RO 2002

Graphique 4 - DPE du secteur public et des prestataires spécialisés, déchets, en pourcentage du PIB, année disponible la plus récente



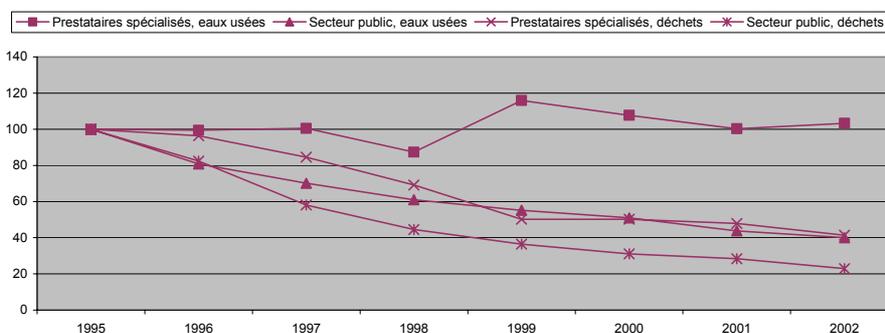
* Uniquement les prestataires spécialisés du secteur public

N.B: BE, DK 2000. AT 2001. DE, FR, EE, PL, RO 2002

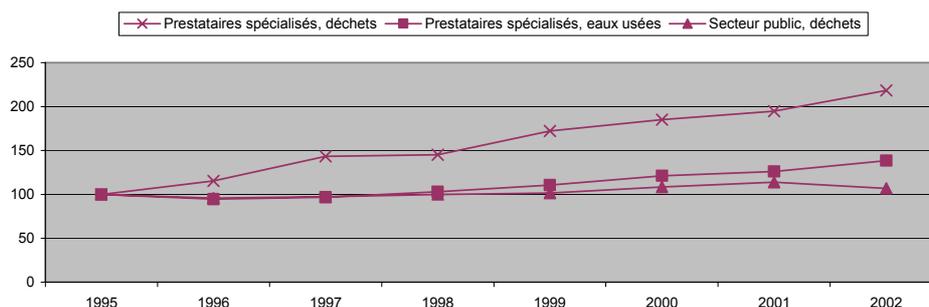
En Allemagne, ainsi que le montre le *graphique 5*, les investissements consacrés par le secteur public à la protection de l'environnement dans le domaine de la gestion des déchets ou des eaux usées ont diminué, à la suite des investissements de rattrapage qui ont suivi la réunification. Ces chiffres constituent un exemple de la manière dont la privatisation des anciens services publics a conditionné la diminution enregistrée au cours de la deuxième partie des années 1990. Les investissements dans le domaine des eaux usées par les prestataires spécialisés sont revenus au niveau de 1995. Les investissements dans le domaine de la prévention et du traitement des déchets sont inférieurs au niveau enregistré en

1995. En France, les investissements du secteur public dans le domaine des "déchets" sont restés stables, tandis que les dépenses consacrées par les prestataires spécialisés dans le traitement des déchets ont augmenté progressivement entre 1995 et 2002 (*graphique 6*). En général, cette évolution est également constatée dans les autres États membres de l'Union européenne. Ainsi que le montre le *graphique 3*, les services de traitement des eaux usées sont toutefois gérés en France par des entreprises complètement autonomes, ce qui n'est généralement pas le cas dans l'UE.

Graphique 5 - Investissements pour la protection de l'environnement, secteur public et prestataires spécialisés, Allemagne, indice 1995=100



Graphique 6 - Investissements pour la protection de l'environnement, secteur public et prestataires spécialisés, France, indice 1995=100



Dépenses pour la protection de l'environnement du secteur public

Le montant total des DPE (investissements et dépenses courantes) varie considérablement entre les pays et dans le temps. La part des activités de protection de l'environnement dans l'économie varie de 0,1 % en Lituanie à 1,5 % aux Pays-Bas. Comme le montre le *tableau 1*, la Lituanie est également, avec la Roumanie, le pays dont les DPE par habitant sont les plus faibles.

Il convient de rappeler, comme on l'a vu précédemment, que les différences dans les montants enregistrés pour les dépenses sont sensibles aux différences de niveau de privatisation et aux pratiques en matière de déclaration. L'Autriche en est un bon exemple: en effet,

pratiquement aucune activité de gestion collective des déchets et des eaux usées ne relève du secteur public. Ainsi que le montrent les graphiques 3 et 4, l'Autriche est l'un des deux pays ayant le niveau le plus élevé de dépenses totales dans ces deux domaines, si l'on considère également les dépenses des prestataires spécialisés: ce point fait l'objet d'une analyse dans la présente publication.

Tableau 1 - DPE du secteur public, en millions d'euros, en pourcentage du PIB et en euros par habitant

Pays	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Part du PIB ¹⁾	Euros par habitant ¹⁾
BE	:	929	973	1149	1113	1266	1390	:	0.5%	135
CZ ²⁾	316	365	344	303	298	301	354	231	0.3%	23
DK	1768	1808	1882	1946	2101	2189	2210	:	1.2%	413
DE	14110	12700	11680	10460	10100	9550	9070	9470	0.4%	110
EE	26	9	9	11	11	17	12	23	0.2%	17
EL	565	665	681	702	730	:	:	:	0.6%	67
ES	3665	3356	3552	3886	4270	:	:	:	0.8%	108
FR	3026	3092	3219	3349	3475	3724	3992	4101	0.3%	67
IE	:	:	:	412	:	:	:	:	0.5%	111
IT	:	6587	7013	7527	8032	9054	9887	9993	0.8%	175
CY	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
LV	:	:	:	:	:	1	16	16	0.2%	7
LT	:	16	20	19	14	12	13	15	0.1%	4
LU	:	:	108	:	:	:	:	:	0.7%	257
HU	:	:	:	:	:	:	338	456	0.7%	45
MT ³⁾	:	:	:	:	:	:	7	7	0.2%	18
NL	4593	:	4072	3874	5286	:	6259	:	1.5%	390
AT ⁴⁾	2637	2416	358	484	353	445	449	:	0.2%	56
PL	:	:	:	1314	1315	1409	1545	938	0.5%	25
PT	:	754	775	628	665	729	788	804	0.6%	78
SI	:	:	:	:	:	36	128	151	0.6%	76
SK ⁵⁾	:	:	:	:	137	31	23	49	0.2%	9
FI	543	529	538	520	481	509	:	:	0.4%	98
SE	:	353	190	381	359	543	616	689	0.3%	77
UK ⁶⁾	:	:	5542	5967	6624	7576	7179	7815	0.5%	132
BG	14	9	10	25	52	43	70	59	0.4%	8
HR	:	9	18	15	20	61	:	:	0.3%	14
RO ⁷⁾	114	135	159	194	131	63	58	95	0.2%	4
TR	:	303	1604	:	:	829	351	:	0.2%	5
IS	18	18	22	24	30	31	30	26	0.3%	92
NO	:	:	:	:	:	:	1214	1412	0.7%	311
CH	:	2154	1943	2028	2043	2219	2317	:	0.8%	319

1) Année disponible la plus récente

2) Uniquement les investissements

3) Uniquement les dépenses courantes

4) Changement de la méthodologie en 1997

5) Changement de la méthodologie en 2000

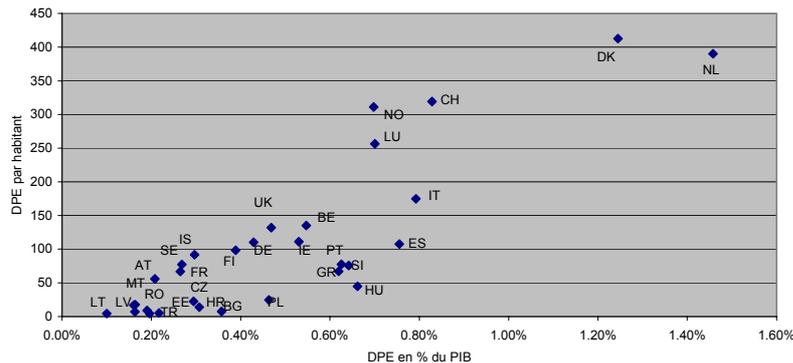
6) Changement de la méthodologie en 2002

7) Changement de la méthodologie en 2000

Le graphique 7 montre la contribution du secteur public de chaque pays à la protection de l'environnement exprimée par la part des DPE dans le PIB et des DPE par habitant, sur la base des données du tableau 1. Les dépenses de protection pour l'environnement étant le numérateur sous-jacent du PIB et de la population, le lien est très étroit entre l'axe des X et des Y. C'est par exemple le cas aux Pays-Bas et au Danemark qui, en 2001, ont enregistré les

dépenses de protection de l'environnement les plus importantes, tant en termes de pourcentage du PIB que d'euros par habitant. Il faut souligner, par ailleurs, les chiffres de la Hongrie, de la Slovaquie, la Grèce et du Portugal, qui montrent des DPE élevées en termes de pourcentage du PIB, mais faibles quand elles sont exprimées en DPE par habitant. Ces pays enregistrent aussi un PIB par habitant relativement faible.

Graphique 7 - DPE du secteur public par habitant et en pourcentage du PIB, année disponible la plus récente



Stabilité générale des investissements du secteur public pour la protection de l'environnement

Le montant total des investissements à réaliser par les nouveaux États membres dans le domaine de la protection de l'environnement pour se conformer à l'environnement législatif communautaire avait été fixé à environ 2 à 3 % du PIB. Ce montant a été revu à la baisse par la Commission pour passer d'environ 120 milliards d'euros à une fourchette allant de 50 à 80 milliards d'euros. Selon les estimations, l'application de la directive sur le traitement des eaux usées à elle seule devrait représenter 15 milliards d'euros en termes d'investissements³. L'UE a contribué à financer certains investissements de protection de l'environnement au moyen de plusieurs programmes d'aide, l'un étant "l'instrument structurel de préadhésion (ISPA)"⁴. Entre 2000 et 2003, ce sont environ 3,4 milliards d'euros qui avaient été affectés aux dix pays éligibles⁵ par l'intermédiaire de ce programme concernant particulièrement le traitement des eaux usées.

Dans l'ensemble, depuis la moitié des années 1990, la plupart des pays de l'UE ont réalisé des investissements de manière constante dans le domaine de la protection de l'environnement. Parmi les nouveaux États membres, la Hongrie,

la Lettonie et la Slovaquie ont accru leurs investissements en matière de protection de l'environnement de manière considérable; pour la Hongrie, il s'agit de plus de 300 % entre 1997 et 2002. Il ne faut pas oublier que les investissements en matière de protection de l'environnement ne sont en général pas stables sur plusieurs années, mais fluctuent le plus souvent en fonction de décisions prises un moment donné.

En termes monétaires, l'Allemagne a investi par l'intermédiaire du secteur public 2,4 milliards d'euros en 2002, mais a diminué le taux d'investissement d'environ 60 % de 1995 à 2002. Si l'on se base sur la croissance économique, la Pologne a réalisé d'importants investissements en matière de protection de l'environnement vers la moitié des années 1990, atteignant un pic en 1997 avec près de 0,6 % du PIB consacré aux activités de protection de l'environnement. Depuis 1998, en Pologne, la part des investissements de protection de l'environnement en pourcentage du PIB a progressivement diminué pour atteindre, en 2002, le même niveau qu'en 1995 avec 0,3 % du PIB, malgré une augmentation des investissements réels.

3 Examen de la politique de l'environnement 2003 - Com (2003) 745 final/2

4 Les aspects financiers de la protection de l'environnement dans les pays candidats - COM (2001) 304

5 Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovaquie.

Tableau 2 - Investissements du secteur public pour la protection de l'environnement, en millions d'euros

Pays	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
BE	:	162	164	266	270	305	281	:
CZ	316	365	344	303	298	301	354	231
DK	535	510	506	508	537	564	571	:
DE	6130	4970	4270	3740	3360	3010	2630	2390
EE	13	7	7	9	9	14	6	10
EL	184	217	200	219	199	:	:	:
ES	1462	1380	1913	2116	2441	:	:	:
FR	667	631	675	683	703	768	910	860
IE	:	:	:	141	:	:	:	:
IT	:	1414	1396	1436	1429	1476	1817	1788
CY	:	:	:	:	:	:	:	:
LV	3	:	2	2	2	0	11	9
LT	:	14	16	16	9	9	10	9
LU	:	:	38	:	:	:	:	:
HU	:	:	92	219	:	:	284	393
MT	:	:	:	:	:	:	:	:
NL	803	:	661	786	863	834	983	:
AT ¹⁾	1114	964	32	34	34	55	53	:
PL	307	654	744	759	763	768	807	651
PT	:	336	358	288	300	330	341	318
SI	:	:	:	:	:	34	119	134
SK ²⁾	73	:	:	:	51	22	18	34
FI	137	158	169	140	88	117	:	:
SE	:	44	38	26	33	87	89	84
UK ³⁾	:	:	355	324	331	335	329	1429
BG	6	5	5	14	22	17	24	32
HR	:	5	6	6	6	5	:	:
RO ⁴⁾	57	52	76	107	85	19	13	14
TR	163	229	651	:	:	617	205	:
IS	3	3	4	4	8	4	7	6
NO	:	:	:	:	:	:	229	290
CH	:	906	738	817	797	752	741	:

1) Changement de la méthodologie en 1997

2) Changement de la méthodologie en 2000

3) Changement de la méthodologie en 2002

4) Changement de la méthodologie en 2000

Accroissement des dépenses courantes de protection de l'environnement dans le secteur public

Dans l'UE25, en 2002, le secteur public a consacré environ 0,5 % du PIB, soit à peu près 51 milliards d'euros aux dépenses totales de protection de l'environnement. Pour le secteur public, les dépenses courantes sont constituées des activités administratives, des frais de personnel et de matériel et des autres intrants utilisés à des fins de protection de l'environnement. En 2002, dans l'UE25, plus de 75 % des dépenses totales de protection de l'environnement prenaient la forme de dépenses courantes.

Dans le tableau 3, on constate une augmentation des dépenses courantes consacrées à la protection de l'environnement dans la majorité des États membres de l'UE, des pays candidats et de l'AELE, particulièrement depuis la seconde moitié des années 1990. Au cours des dernières années, les dépenses ont augmenté considérablement en Estonie, en Lituanie, en Lettonie

et en Bulgarie. Compte tenu de la croissance économique enregistrée dans ces pays, l'augmentation des dépenses courantes consacrées à la protection de l'environnement ne s'explique pas uniquement par l'inflation et les augmentations générales de prix. En Estonie, la part des dépenses est passée de 0,05 % du PIB à 1,16 % de 1996 à 2002. En Lituanie, en revanche, on ne constate aucune augmentation par rapport à la croissance du PIB dans ce pays.

De 1995 à 2001, l'évolution des dépenses courantes est restée relativement stable au Danemark et en Suisse, même si l'on tient compte de la croissance économique enregistrée dans ces pays. Entre 1995 et 2002, l'Allemagne affiche une diminution des dépenses d'environ 11 %. La privatisation de la gestion des déchets et des eaux usées peut en partie expliquer ce résultat.

Tableau 3 – Dépenses courantes du secteur public pour de la protection de l'environnement, en millions d'euros

Pays	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
BE	:	767	809	883	843	961	1109	:
CZ	:	:	:	:	:	:	:	:
DK	1234	1298	1375	1438	1564	1625	1639	:
DE	7990	7720	7410	6730	6740	6540	6440	7100
EE	13	2	1	2	2	2	6	12
EL	381	448	482	483	531	:	:	:
ES	2203	1976	1639	1770	1829	:	:	:
FR	2360	2461	2544	2666	2772	2956	3082	3242
IE	:	:	:	270	:	:	:	:
IT	:	5173	5617	6091	6603	7578	8070	8205
CY	:	:	:	:	:	:	:	:
LV	:	:	:	:	:	1	4	7
LT	:	2	3	3	5	3	3	5
LU	:	:	70	:	:	:	:	:
HU	:	:	:	:	:	:	54	63
MT	:	:	:	:	:	:	7	7
NL	3790	:	3411	3088	4423	:	5277	:
AT ¹⁾	1523	1452	326	450	318	390	396	:
PL	:	:	:	555	552	641	738	287
PT	:	418	417	340	365	399	447	486
SI	:	:	:	:	:	1.2	:	:
SK ²⁾	:	:	:	:	86	9	5	15
FI	406	371	368	380	393	392	:	:
SE	:	308	152	355	326	456	527	605
UK ³⁾	:	:	5187	5643	6294	7241	6850	6385
BG	8	4	5	12	30	26	46	27
HR	:	4	12	9	14	56	:	:
RO ⁴⁾	57	83	83	87	45	44	45	81
TR	:	74	953	:	:	212	147	:
IS	15	15	18	20	23	26	23	21
NO	:	:	:	:	:	:	985	1122
CH	:	1248	1204	1211	1245	1468	1577	:

1) Changement de la méthodologie en 1997

2) Changement de la méthodologie en 2000

3) Changement de la méthodologie en 2002

4) Changement de la méthodologie en 2000

La plus grande part des dépenses de protection de l'environnement est consacrée aux frais administratifs et à la recherche

Comme l'indique le *tableau 4*, la plus grande part des dépenses courantes relève de la rubrique "Autres", qui représentait 63 % du total des dépenses courantes pour la protection de l'environnement.

La rubrique "Autres" comprend, par exemple, les "Frais liés à l'administration générale", "Recherche-développement" et "Protection de la biodiversité et du paysage". En 2002, au niveau de l'UE25, la rubrique "Protection de la biodiversité et du paysage" a représenté 8 % du total des DPE de la rubrique "Autres". Les rubriques "Bruit" et "Sol et eaux souterraines" ont représenté ensemble moins de 1 % du total des DPE de la rubrique "Autres". Les autres dépenses liées à la protection de l'environnement de la

rubrique "Autres" sont affectées à la "Recherche-développement" et aux "Frais administratifs".

Entre 2000 et 2002, on constate une augmentation des investissements et des dépenses courantes dans la rubrique "Autres" et, partant, un déplacement de l'importance relative du poste "Déchets" et "Eaux usées" dans l'UE25. Néanmoins, la situation est différente dans les nouveaux États membres et dans les anciens. Les nouveaux États membres consacrent toujours la majorité de leurs dépenses à la prévention de la pollution et au traitement des eaux usées.

Tableau 4 - DPE par domaine, secteur public, UE25 2000-2002, en millions d'euros. Estimation Eurostat.

	Air	Déchets	Eaux usées	Autres	Total	Part du PIB	Euros par habitant
2000							
DPE	2%	33%	22%	43%	50,214	0.56%	111
Investissements pour la protection de l'environnement	3%	11%	43%	43%	12,701	0.14%	28
Dépenses courantes pour la protection de l'environnement	2%	41%	15%	43%	37,513	0.42%	83
2001							
DPE	3%	32%	16%	49%	54,243	0.58%	120
Investissements pour la protection de l'environnement	4%	8%	41%	47%	11,969	0.13%	26
Dépenses courantes pour la protection de l'environnement	3%	39%	9%	49%	42,274	0.45%	93
2002							
DPE	2%	27%	8%	63%	50,893	0.53%	112
Investissements pour la protection de l'environnement	4%	10%	23%	64%	12,310	0.13%	27
Dépenses courantes pour la protection de l'environnement	1%	33%	3%	63%	38,583	0.40%	85

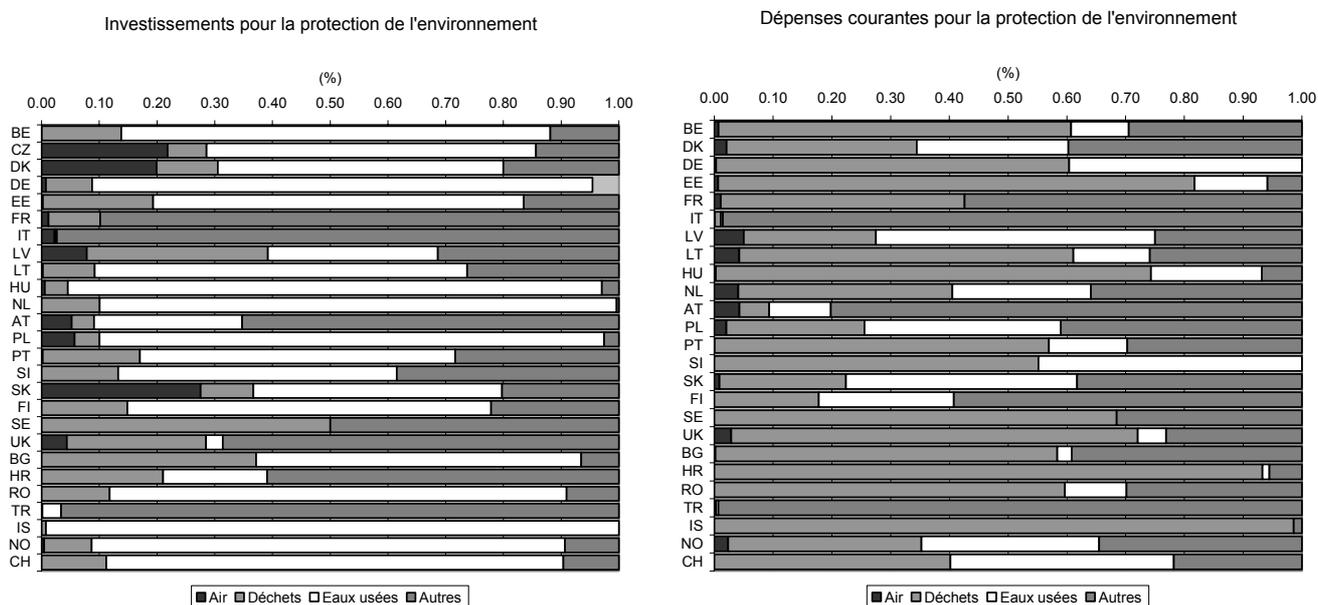
Si l'on examine les différents pays, la part des dépenses consacrées par le secteur public aux différents domaines de la protection de l'environnement varie, mais, de manière générale, les investissements sont surtout affectés au traitement des eaux usées et à la rubrique "Autres", comme on peut le voir dans le graphique 8.

Dans certains pays, les installations de traitement des eaux usées sont toujours la propriété de l'État (même si, dans certains cas, leur exploitation est gérée par des prestataires spécialisés) et les

investissements concernent principalement ce domaine. Le traitement et la surveillance des eaux usées dépendent de l'avancée des technologies et ne requièrent pas une forte main d'œuvre.

Néanmoins, il est intéressant de constater que les données relatives à 2002 révèlent qu'en matière de protection de l'environnement, les dépenses courantes ont été essentiellement consacrées soit à la rubrique "Déchets" soit à la rubrique "Autres" dans la grande majorité des pays examinés.

Graphique 8 - Investissements et dépenses courantes pour la protection de l'environnement par domaine, secteur public, 2002



N.B: BE, DK, DE, NL, AT, SE, TR, et CH: les données concernent 2001
 N.B: FI, HR: les données concernent 2000

Prestataires spécialisés de services de protection de l'environnement

Le *tableau 5* présente les dépenses de protection de l'environnement des prestataires spécialisés par pays. Le nombre de pays déclarant des données pour les prestataires spécialisés est moins important que pour le *tableau 1*, concernant le secteur public. Il ressort des données pour les pays considérés que la plupart des dépenses de protection de l'environnement de prestataires spécialisés prennent la forme de dépenses courantes. La part des investissements varie considérablement de pays à pays, pour s'établir en moyenne à 22 % en 2001.

De manière générale, le mouvement à la hausse des dépenses, qui se dégage du *tableau 5*, s'explique par une augmentation des dépenses courantes. Les investissements, quant à eux, ont diminué dans la plupart des États membres, à l'exception de quelques nouveaux États membres tels que la Pologne, la Lettonie, la Slovénie et la Slovaquie.

Tableau 5 - DPE des prestataires spécialisés, en millions d'euros

Pays	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Part du PIB ¹⁾	Euros par habitant ¹⁾
BE	1394	1356	1591	1799	:	:	0.7%	18
CZ	401	428	430	550	576	692	0.9%	68
DK	2028	2080	2165	2161	2258	:	1.3%	422
DE ²⁾	14740	15080	16420	16080	16470	17250	0.8%	209
EE	10	12	6	7	58	55	0.7%	41
FR	9396	10314	11018	11915	12561	13539	0.9%	220
IT	7783	:	:	:	:	:	0.8%	135
LV	:	:	:	30	29	45	0.5%	19
LT	:	65	53	75	70	91	0.6%	26
HU	:	:	:	:	351	396	0.6%	39
NL ³⁾	3040	2600	2927	3368	:	:	0.8%	212
AT	4822	5167	5161	4326	5289	:	2.5%	658
PL	:	:	:	:	:	874	0.4%	23
PT ⁴⁾	114	202	7	8	8	7	0.0%	0.7
SI	:	:	:	6	70	100	0.4%	50
SK	:	3	5	11	7	61	0.2%	11
FI ⁵⁾	128	130	139	158	:	:	0.1%	31
BG	:	:	3	6	5	6	0.0%	0.8
HR	4	5	10	14	:	:	0.1%	3
RO ⁶⁾	45	55	54	148	134	330	0.7%	15

1) Année disponible la plus récente

2) À l'exclusion des redevances et acquisitions, uniquement les prestataires spécialisés du secteur public

3) Uniquement les prestataires spécialisés du secteur privé

4) À partir de 1999, uniquement NACE 90

5) Uniquement les prestataires spécialisés du secteur public

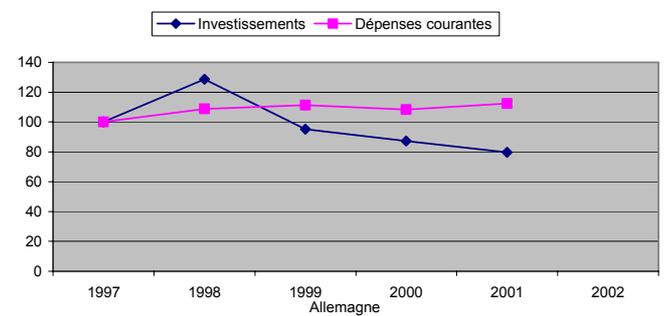
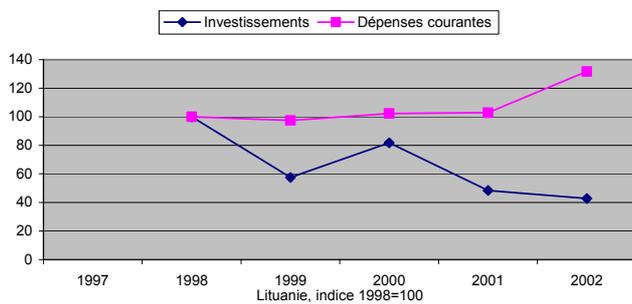
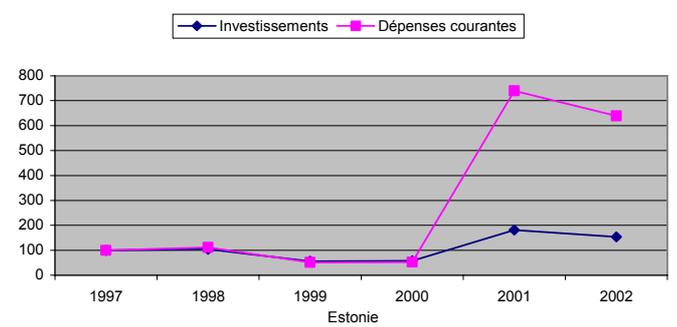
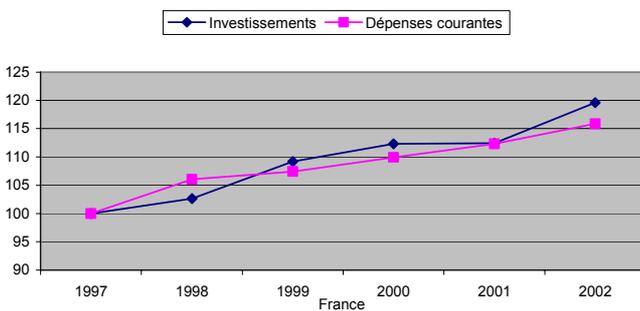
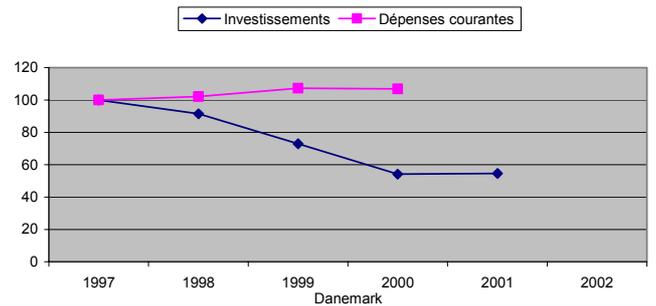
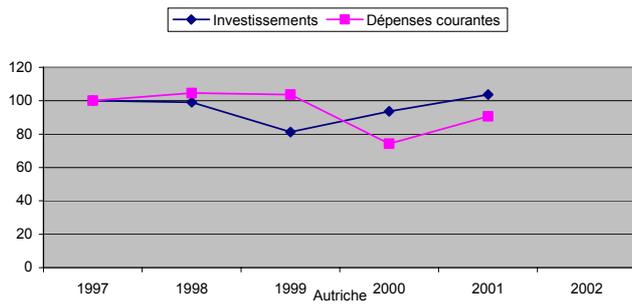
6) Changement de la méthodologie en 2000

Le *graphique 9* présente l'évolution des dépenses de protection de l'environnement des prestataires spécialisés, dans six pays, de 1997 à 2002. À titre d'exemple, les dépenses courantes dans le domaine des déchets et des eaux usées ont considérablement augmenté en Estonie. Si une partie de ces chiffres s'explique par des modifications de nature méthodologique, il y a également de réels changements. D'importants travaux de rénovation ont été réalisés sur des installations hydrauliques en Estonie depuis le début 2000, qui se reflètent aussi dans l'augmentation des investissements.

En Autriche, depuis 1999, les investissements dans le domaine du traitement des déchets ont augmenté, de même que les investissements dans la rubrique "Autres", qui inclut les investissements réalisés par les entreprises en matière de recherche-

développement, de vente en gros de ferraille et de déchets métalliques, entre autres. Depuis 1997, le Danemark enregistre une diminution importante des investissements, notamment en matière d'installations de traitement des eaux usées. En revanche, les dépenses courantes ont augmenté dans le domaine des eaux usées et dans celui des déchets. En France, le domaine des déchets a enregistré des augmentations tant au niveau des investissements que des dépenses courantes. En Lituanie, l'évolution des dépenses courantes en matière de protection de l'environnement est restée stable jusqu'en 2001, avant d'enregistrer une augmentation de 2001 à 2002. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de dépenses dans le domaine des eaux usées. D'autre part, les investissements ont diminué, que ce soit dans le domaine du traitement des déchets ou de celui des eaux usées.

Graphique 9 - Investissements et dépenses courantes pour la protection de l'environnement en pourcentage du PIB, prestataires spécialisés, indice 1997=100



À l'exclusion des redevances et acquisitions, uniquement les prestataires spécialisés du secteur public

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR - NOTES MÉTHODOLOGIQUES

DÉFINITIONS

Par dépenses de protection de l'environnement (DPE), on entend les ressources consacrées à toutes les activités visant résolument et directement à prévenir, réduire et éliminer la pollution ou toute autre dégradation de l'environnement.

Les DPE ne comprennent pas :

- les activités qui répondent en premier lieu à des besoins techniques ou à des exigences de santé et de sécurité, même si elles ont une incidence positive sur l'environnement;
- les dépenses liées à la mobilisation de ressources naturelles (par exemple, l'approvisionnement en eau);
- les postes de coûts calculés tels que l'amortissement (consommation de capital fixe) ou le coût du capital;
- les paiements d'intérêt, les amendes et les sanctions pécuniaires infligées pour non-respect des réglementations environnementales ainsi que des indemnités versées à des tiers.

Les actions telles que les économies d'énergie et de matières sont incluses uniquement dans la mesure où est visée essentiellement la protection de l'environnement. Les activités de recyclage, par exemple, sont prises en compte pour autant qu'elles remplacent la gestion des déchets.

DOMAINES ENVIRONNEMENTAUX

Les dépenses de protection de l'environnement sont définies plus précisément au moyen de la classification des dépenses des activités de protection de l'environnement (CEPA). Cette dernière permet également de classer les postes de dépenses dans plusieurs domaines environnementaux, en fonction du milieu environnemental ou du type de pollution/dégradation concerné. Les domaines repris dans la présente publication comprennent les activités suivantes:

Air :

Protection de l'air ambiant et du climat.

Eaux usées :

Émissions dans l'eau, traitement des eaux usées.

Déchets :

Collecte, traitement et prévention de déchets.

Autres :

Protection du sol et des eaux souterraines, bruit, biodiversité et paysage, rayonnement, recherche et développement, administration générale et activités polyvalentes.

VARIABLES ÉCONOMIQUES

Dans la présente publication, on entend par dépenses totales de protection de l'environnement la somme des investissements et des dépenses courantes.

Investissements de PE

Toutes les dépenses consacrées, pendant une année donnée, à l'acquisition de machines, d'équipements et de terrain utilisé à des fins de protection de l'environnement. Le total des investissements est la somme de deux catégories : Investissements pour le traitement et pour la prévention de la pollution.

Dépenses courantes de PE

Montant consacré pendant une année à l'exécution d'activités en faveur de la protection de l'environnement (à l'exclusion des dépenses d'investissement). Elle correspond à la somme des deux catégories suivantes:

Dépenses internes

Production pour compte propre de services environnementaux: salaires et traitements, loyers, énergie, dépenses d'entretien et autres inputs intermédiaires utilisés à des fins de protection de l'environnement.

Redevances et acquisitions

Tous services de protection de l'environnement acquis sur le marché (par exemple, une entreprise fait ramasser ses déchets par un organisme spécialisé), auprès d'organismes publics et privés. Ces paiements sont

clairement liés à une activité de protection de l'environnement exécutée à l'extérieur de l'entreprise et excluent, par exemple, les amendes et les sanctions pécuniaires.

Secteurs

La présente publication couvre les dépenses du secteur public et des prestataires spécialisés. Par secteur public, on entend les administrations publiques centrales, régionales et locales, les collectivités et les organismes publics (essentiellement la NACE 75). Les données déclarées doivent être nettes de tous transferts entre ces organes. L'activité principale consiste à fournir gratuitement ou à un prix économiquement non significatif des services de protection de l'environnement pour l'usage privé et collectif. Les activités des prestataires spécialisés comprennent la collecte des eaux usées et des déchets. Il s'agit principalement de la NACE 90.

Indicateurs

Des comparaisons ont été effectuées avec le PIB à prix courants, à partir de la base de données NewCronos d'Eurostat. Les taux de change ECU/euro sont des moyennes pour l'année. Des comparaisons ont également été réalisées avec des données de population par milliers d'habitants.

QUALITÉ DES DONNÉES

Les données reprises de la présente publication ont été sélectionnées parmi les données collectées par les services statistiques des différents pays à l'aide du questionnaire conjoint Eurostat/OCDE 2004. Des écarts peuvent apparaître au niveau des pays pour les unités déclarées. Divers travaux d'harmonisation supplémentaire des données sont nécessaires. De plus amples informations figurent dans la base de données NewCronos d'Eurostat.

Les statistiques sur les DPE sont actuellement en cours d'élaboration et varient en termes de couverture et de qualité selon les pays, ce qui limite la comparabilité et la bonne interprétation des données. Les informations présentées ici sont celles déclarées par les différents pays. Aucune estimation n'a été effectuée pour compenser les disparités de couverture ou les éventuelles sous-estimations. Pour plus d'informations, se reporter aux notes de bas de page des tableaux et des graphiques et à la base de données NewCronos d'Eurostat.

Les DPE sont révélatrices de mesures prises par la société pour réduire la pression environnementale et s'acheminer vers un développement durable. Toutefois, certaines améliorations s'inscrivent dans le cadre d'activités quotidiennes pour lesquelles on n'engage pas de dépenses spécifiques de protection de l'environnement. Par ailleurs, les dépenses élevées peuvent être le résultat de politiques nouvelles et plus rigoureuses dans un pays qui a déjà beaucoup œuvré pour lutter contre la pollution et où les coûts marginaux sont importants, ou de longues périodes sans dépenses. Il est donc recommandé de réaliser, à titre complémentaire, une analyse plus approfondie axée sur les liens avec les données physiques (importance des émissions, volume des déchets, etc.).

ESTIMATIONS POUR L'UE25

En 2001 - 2002, les DPE totales dans l'UE25 ont été estimées sur la base des données contenues dans le questionnaire conjoint et en tenant compte d'autres données disponibles à Eurostat, principalement des données déclarées sur la base de la COFOG. Dans ce cadre, on a compensé l'absence évidente de données dans les déclarations des pays, mais pas les éventuelles sous-estimations. Ces résultats doivent être considérés comme des estimations basses.

Des estimations ont également été opérées pour les prestataires spécialisés, dans l'UE25, pour 2000 à 2001. Les estimations pour l'UE15 ont été réalisées pour la période de 1999 à 2001. Pour des raisons de qualité, les estimations ne couvrent que le domaine de déchets et des eaux usées. Dans le cadre des estimations, des moyennes communautaires ont également été utilisées, ainsi que des données complémentaires relatives à la croissance économique, telles que le PIB.

Pour en savoir plus:

Les bases de données

[Site web EUROSTAT/Environnement et énergie/Environnement/Dépenses et taxes en matière de protection de l'environnement/Dépenses de protection de l'environnement en Europe - données détaillées](#)

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/017
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408
Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui:
www.europa.eu.int/comm/eurostat/

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.eu.int>
E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int
